

C. Double
35
#4
C.B. FB
942.33
CLA

LIBERTÉ, EGALITÉ, FRATERNITÉ.

I M P O S T U R E S

D E

SANTHONAX ET POLVEREL

Dévoilées à la Convention Nationale.

CITOYENS REPRÉSENTANS,

COMME nous l'avions prévu, *Polverel et Santhonax*, ces conspirateurs que nous vous avons dénoncés, abusent, pour corrompre l'opinion publique, et de la liberté que vous leur avez rendue, et des fers où vous persistez à nous retenir.

Nous réclamons encore une fois la faculté de remplir la mission importante qui nous a été confiée; nous demandons encore une fois à être entendus, et à être entendus à votre barre. L'humanité, le droit des gens, la raison, la justice réclament impérieusement avec nous, et vous imposent le devoir de faire droit à notre demande. Si quelqu'un y faisoit de nouvelles oppositions, nous vous le dénonçons, nous le dénonçons à toute la France, comme complice des conspirateurs que nous accusons.

Si les législateurs avoient besoin d'être stimulés à le remplir, ce devoir que nous réclamons, qu'ils fixent leur attention sur ce fait.

Le Port-au-Prince, le siège du gouvernement de St-Domingue, a été conquis le 8 juin (v. s.) par les armes britanniques. Où étoient alors ceux qui nous ont délégués vers vous ? Depuis un an, chassés, ruinés, proscrits, déportés, ils sont dispersés sur une terre étrangère. A cette époque, où étions-nous nous-même ? A Paris, dans les fers, en attendant que la liste fatale indiquât à *Fouquier-Tainville* qu'il étoit temps, par notre supplice, d'ensevelir dans le silence d'une mort ignominieuse, la série de forfaits que vous ne connoissez pas. Mais où étoient alors aussi *Polverel* et *Santhonax* ? Accompagnés de *Montbrun*, général de couleur de leur création, ils étoient dans cette même ville du *Port-au-Prince* : ils pouvoient s'y environner de ce nombre formidable de républicains et de soldats, hommes de couleur qu'ils vous disent avoir formés ; et cependant ils ont abandonné cette ville importante au brigadier général, *White* et à moins de quinze cents hommes.

Jugez entre eux et nous quels sont les imposteurs et les traîtres.

Nous réclamons donc, Citoyens représentans, d'être mis en liberté, d'être réunis à nos collègues épars dans les diverses maisons d'arrêt ; que nos papiers, depuis plus de quatre mois sous les scellés au comité de salut public, nous soient rendus ; que vous fixiez un jour, et un jour très-prochain, pour que nous soyons admis à votre barre ; où nous avons à vous dévoiler des crimes que vous ne connoissez pas.

S'il arrivoit, ce que nous croyons aujourd'hui impossible, que quelqu'un vous déterminât à rejeter encore notre juste demande, nous conclurons qu'il craint et repousse la vérité ; nous croirons que la justice n'est plus qu'un vain mot ; et les accusateurs dans les

les accusés sont libres , attesteront à tout l'Univers que la liberté du peuple français n'est qu'une chimère.

S A L U T.

Signés, CLAUSSON, TH. MILLET, *Commissaires des Colons de Saint-Domingue, réfugiés aux Etats-Unis d'Amérique.*

Maison d'arrêt des ci-devant Carmes, le 10 fructidor, an 2^e de la République franç. une et indivisible.

Santhonax, tu t'isoles de ton collègue; mais votre mission vous étoit commune, comme l'est aujourd'hui votre responsabilité; nous parlons à tous les deux; nous parlons à tous ceux qui vous soutiennent de leur influence.

Discutons froidement la grande cause qui se présente au tribunal du grand peuple: soyez calmes comme nous; *point de vaines déclamations*, des raisons, des faits. Le peuple qui nous écoute a prouvé par la chute de Robespierre, qu'il ne se passionne plus pour les hommes, qu'il ne se laisse plus abuser par des saillies oratoire. Soyez aussi francs et aussi généreux *que vous vous dites bons patriotes*. Provoquez vous même notre mise en liberté, au lieu d'employer tous les ressorts de l'intrigue, pour river de plus en plus nos fers. Si vous êtes en effet *innocens*, et que nous soyons les coupables; que devez-vous craindre de nous, si vous êtes armés de la justice et de la vérité? Provoquez-nous donc au tribunal de la nation souveraine, et là, écoutez froidement ce que nous avons à vous dire.

Nous n'y analyserons point la diatribe incohérente que vous venez d'adresser à la conven-

tion nationale; nous ne parlerons point de nous; que vous avez craints de nommer; car, que sommes nous auprès du grand intérêt national que nous sommes chargés de défendre? Nous ne répondrons à vos injures et à vos grossières impostures, que par une analyse simple et vraie, de tous les actes dictés par les factieux aux diverses législatures et au pouvoir exécutif, pour contribuer à la ruine des colonies française et du commerce national. Nous développerons ce plan de destruction auquel vous avez mis la dernière main, et nous prouverons que vous étiez à Saint-Domingue, comme Genet aux États-Unis d'Amérique, les agens d'une faction subversive de toute prospérité nationale, rivalisant avec l'Angleterre.

Nous ferons d'abord connoître le plan de subversion du commerce national, jetté en 1787 par Vergennes, et ses liaisons avec le nouvel ordre de choses, arrêté alors pour les colonies, par son collègue Castrie. On verra dès ce temps, Raymond dans leurs mains, comme il le fut depuis en celles des Barnave, des Brissot, des Camboulas, l'instrument exécutif du système, qui avoit pour but de substituer la caste des affranchis à celle des propriétaires blancs. On y reconnoitra de projets habilement concerté, et enfin exécuté par vous, celui de rompre les liens du sang, de l'amitié, de l'intérêt, les rapport de goût, d'habitude qui unissent les colons à la mère patrie, afin de faciliter à une puissance étrangère, notre rivale en commerce, les moyens de ruiner nos possessions d'outre mer ou de s'en emparer.

Nous expliquerons comment, d'un côté, une faction aristocrate, dont Blanchelande étoit le

chef; et de l'autre, une faction anglaise dont vous étiez les instrumens, se sont tour à tour secondées, combattues, soutenues, renversées; et comment, allant toutes les deux au même but, mais pour une intention différente, vous ne vous êtes reposés que sur les débris du système colonial et sur les ruines de la colonie entière.

Nous ferons voir d'abord, le ministre la Luzerne donnant des ordres pour que Saint-Domingue ne fut point représenté à l'assemblée nationale. Barnave secondant ses projets, persécuter, humilier, proscrire, faire punir et casser l'assemblée générale de Saint-Domingue, et nous prévenons que tout le crime de cette assemblée, aux yeux de ce conspirateur, étoit d'avoir sagement combiné des mesures pour isoler nos importantes contrées de ces grands mouvemens qui ont été sur le point de ne laisser en France qu'un bourreau et une guillotine. Nous prévenons encore que ce même Barnave, par le funeste décret du 12 octobre 1790, jetta le germe des trois corporations qui se sont si longtemps disputés notre sang et nos membres épars, et que celle que vous avez confirmée et si puissamment soutenue, contre le vœux de la loi, est celle des hommes de couleur que vous deviez réunir aux desir des blancs, et a l'intention formelle de la loi du 4 avril 1792, et qui, entre vos main, a achevé la ruine de Saint-Domingue.

Nous expliquerons comment les diverses législatures, détournées de la discussion des grands intérêts coloniaux, par des factieux qui faisoient tout rapporter à des comités qu'ils avoient subjugués, semblent s'être contredites dans l'émission des diverses loix relatives aux colonies; et comment ces prétendues contradictions n'étoient

que l'effet de l'habileté machiavélique des conspirateurs qui suivoient les mouvemens auxquels ils donnoient l'impulsion.

Nous dirons que Mirbeck, Roume et St. Léger, ceux qui vous ont précédés dans une mission, dont le but étoit de rétablir l'ordre et la tranquillité publique; tyrans inhabiles, conspirateurs subalternes, furent dénoncés par Brissot, par celui-là même qui les employoit, par ce qu'à son gré, ils ne nous dévorioient pas assez vite.

Nous prouverons que la loi du 4 avril 1792, loi sainte et bienfaisante, si l'intrigue qui le dicta ne vous en eut confié l'exécution, loi que vous trouvâtes exécutées par tout, à votre arrivée à Saint Domingue, fut entre vos mains l'instrument de la ruine; d'un côté, de ceux qui la recevoient comme un bienfait législatif, quoiqu'il fut irrégulier, parce qu'elle leur faisoit espérer sûreté et protection, et de l'autre, de ceux pour qui elle étoit expressément faite.

Nous prouverons que le ministre Monge, anticipant sur une détermination qui n'étoit pas encore mûrie, sur un décret qui a été retiré, après la discussion des comités de la convention nationale, a consacré votre usurpation de l'autorité législative.

Nous prouverons que vous avez renversé complètement tous principes de gouvernement et d'administration; que vous désorganisé tout système social, tout ordre politique, et particulièrement celui qui faisoit l'objet de votre mission; que vous avez dérogré à tous principes d'humanité et de justice, de philosophie pour faciliter aux ennemis de la France, la ruine ou la conquête de nos possessions d'outre-mer.

Nous prouverons encore que les aristocrates blancs de Saint-Domingue, ont été spécialement et exclusivement protégés par vous, et que les patriotes, seuls intéressés à conserver cette précieuse colonie à la république, ont été ou massacrés ou déportés par vos ordres, que ce sont ceux-ci que vous voulez faire passer pour émigrés, ceux-ci que vous confondez avec vos agents ou satellites qui consomment aux États-Unis, dans le luxe et la débauche, ce que vous avez partagé de nos dépouilles. Et vous ne dénoncez pas ceux dont vous avez protégé, entretenu et fomenté les crimes, jusqu'à notre expulsion, ceux, qui définitivement ont appelé les anglais et les espagnols, *pour soutenir le pavillon blanc qu'ils venoient d'arborer.*

Et nous dirons enfin, la partie française de Saint-Domingue n'es point régénérée; elle est ruinée, dévastée, elle est entre les mains des ennemis de la France; et à qui sa régénération, sa défense étoient-elles confiées?

A Polverel, à Santhonax, les délégués de Capet.

Santhonax et Polverel, voilà nos armes! ce sont celles de la raison. Voilà comme le vrai patriotisme, dans les fers, répond aux lâches calomniateurs qui ont la bassesse de l'outrager, quand il ne peut se défendre.

Teint de notre sang, de celui de nos femmes et de nos enfans, chargés des dépouilles du peuple le plus industrieux de l'Univers; vous regorgez d'or, et nous sommes dans le dénuement le plus absolu, même des nécessités de la vie; mais nous ne craignons pas que la séduction vous donne les suffrages que la justice ne réserve qu'à nous.

Français républicain ! redoublez de surveillance ! *Polverel et Santhonax* sont au milieu de vous ! ils s'isolent en apparence , mais ils s'entendent en effet ; si l'un écrit , l'autre doit agir ; c'est ainsi qu'ils ont bouleversé Saint-Domingue , ainsi la ville du Port-au-Prince a été canonnée , ainsi celle du Cap , le principal entrepôt du commerce national en Amérique , a été livrée aux flammes ?

Signés, CLAUSSON , TH. MILLET , Commissaires
des colons de Saint-Domingue , réfugiés aux
Etats-Unis d'Amérique.

Maison d'arrêt des ci-devant Carmes , le 10 fructidor,
an 2^e de la République française , une et indivisible.